

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 juillet 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9 et 10 juillet 2012

2012 DAC 541 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Georges Perec 13 rue Linné (5e).

M. François DAGNAUD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération, en date du 26 juin 2012, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Georges Perec 13 rue Linné (5e) ;

Vu l'avis du conseil du 5e arrondissement, en date du 28 juin 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. François DAGNAUD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de M. le Maire de Paris tendant à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Georges Perec 13 rue Linné (5e).

Article 2 : Le texte de la plaque est : L'écrivain Georges Perec a vécu dans cet immeuble de 1974 à 1982.

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à 1 641 euros sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2012, rubrique 324, nature 2313, mission 40000-99-040, individualisation 12V00149 DAC.